

2024/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2024/066 Objet : Approbation du projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE)

Séance du mercredi 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 29 février 2024, se sont réunis au nombre de 27, à la salle polyvalente de l'école Jacques Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres
En exercice : 35
Présents à la séance : 27
Excusés
représentés : 7
Absent : 1

¹ Arrivé à 18 h 39 au cours de la présentation du point n°4 et a quitté la séance à 20 h 33 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Djanarthany

² Représentée par J. Berrebi jusqu'à son arrivée à 18 h 52 au cours de la présentation du point n°6

³ A quitté la séance à 20 h 33 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à E. Couturier

⁴ A quitté la séance à 21 h 31 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à V. Gauthier

⁵ A quitté la séance à 21 h 35 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Raffalli

⁶ A quitté la séance à 22 h 05 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à N. Fené

⁷ A quitté la séance à 22 h 40 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Van Waerbeke

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani⁶, Sofiane Seridji⁴, Véronique Gauthier², Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi⁵, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Fabrice Deraedt, Nejla Toptas⁷, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni¹, José Peres³, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Claudine Cordes à Gilles Melin, Valérie Marion à Annabelle Mallet, Nouredine Siana à Aurélie Monfils, Séverin Yapo à Marcus M'Boudou, Dounia Lebik à Souad Medani jusqu'au départ de S. Medani puis à S. Mierceca pour le reste de la séance, Jérémy Kawouk à Kykie Basseg, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absent :

Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
13 mars 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/066

**Objet : Approbation du projet de fonctionnement du
Relais Petite Enfance (RPE)**

Petite Enfance

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Dounia LEBIK, conseillère déléguée
chargée de la Petite Enfance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'accélération et de simplification de l'action publique,

VU l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services
aux familles venant modifier le nom du Relais Assistants Maternels
en Relais Petite Enfance, préfigurant la mise en œuvre d'une forme
de guichet unique de service aux familles,

VU la délibération n° 2023/388, du 20 décembre 2023 autorisant la
signature de la Convention Territoriale Globale entre la Caisse des
Allocations Familiales et la ville,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Petite Enfance, Enfance,
Education, Jeunesse en date du 28 février 2024,

CONSIDERANT le référentiel national des Relais Petite Enfance de
la Caisse Nationale des Allocations Familiales, détaillant les
conditions de mise en œuvre d'un Relais Petite Enfance,

CONSIDERANT la nécessité de proposer un projet de
fonctionnement pour le Relais Petite enfance pour la période du 1^{er}
janvier 2024 au 31 décembre 2026,

CONSIDERANT les échanges avec les services de la Caisse des
Allocations Familiale en vue de rédiger un projet de fonctionnement
adapté au besoin du territoire,

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance,
annexé à la présente délibération et tel que proposé à la Caisse des
Allocations Familiales, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31
décembre 2026.

2024/

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance en vue d'obtenir l'agrément de l'établissement, et tous documents y afférents.

DIT que les recettes et les dépenses seront inscrites aux budgets correspondants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 18 MARS 2024

Publié le : 18 MARS 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.



2024/



Faint, illegible text or markings on the right side of the page, possibly a signature or stamp.